

VILLE DE BRUXELLES
Urbanisme – Plans et autorisations
A l'att.de D. DE SAEGER
Centre Administratif
Boulevard Anspach, 6
1000 BRUXELLES

V/Réf : 61A/07
N/Réf. : AVL/CC/BXL-2.1872 /s.422
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Boulevard de l'Abattoir, 36.
Surhaussement de la façade avant et aménagement d'un niveau de fenêtres
supplémentaire avec châssis en PVC. Demande de permis d'urbanisme.
(Dossier traité par : I. Tratsaert et K. Abdelhak)

En réponse à votre lettre du 25 octobre 2007 sous référence, réceptionnée le 26 octobre, nous avons l'honneur de vous communiquer **les remarques** émises par notre Assemblée en sa séance du 7 novembre 2007, concernant l'objet susmentionné.

La demande concerne un immeuble construit avant 1932 (inscrit au projet d'inventaire) et situé dans la zone de protection des pavillons d'octroi de la porte d'Anderlecht, classés comme ensemble par arrêté du 22/04/1999.

Elle porte sur le surhaussement de la façade à rue, d'environ un mètre, afin de permettre l'occupation d'un étage supplémentaire dans la maison.

La Commission souscrit au projet qui sera sans impact sur les biens classés à condition que la hauteur de la corniche soit, après travaux, effectivement alignée sur celle de l'immeuble mitoyen de droite et ne la dépasse pas.

La Commission conseille également de ne pas doter les nouvelles fenêtres d'un pourtour en pierre identique à celui des fenêtres inférieures si la qualité de leur mise en œuvre n'est pas garantie. Cette simplification des fenêtres permettrait également d'alléger la composition de la façade en maintenant, comme il est d'usage, une portion de maçonnerie entre les fenêtres et la corniche.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Sybille Valcke
- A.A.T.L. – D.U. : MM. Fr. Timmermans et S. De Bruycker